



Contester un pv de catégorie 2

Par **axoun**, le **14/03/2009** à **22:47**

Bonjour,rnrnje me suis garée dans un espace presque fermé , il y avait la place pour entrer c'est tout, il n'y avait aucun panneau relatif à cette place en question, c'est une rue qui rejoint la rue piétonnade saint-denis.rnLa rue qui passe juste à coté de la place ou je me suis garée est marquée interdiction de stationner. M'étant absentée 10mn, je retourne à mon véhicule et je découvre un pv accroché à mes essui glaces. rnJe reconnais être en infraction mais je conteste la catégorie de ce pv. En effet, il s agit d'un pv de catégorie 2 pour stationnement gênant sur un trottoir avec demande d'enlèvement du véhicule. D'une part, mon stationnement ne gênait aucune circulation et d'autre part, je n'étais pas sur un trottoir.rnrnCe pv est il contestable? Quelles démarches puis je effectuer afin de le contester?rnrnPensant être une victime d'une exagération des forces de l'ordre, je souhaite obtenir réparation. rnrnJe vous remerci d'avance pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **18/03/2009** à **14:26**

Bonjour,rnrnQuel est le numéro de l'article du Code de la Route qui a servi de base à la verbalisation et qui figure sur votre avis de PV ?